

Extrait du procès-verbal

Séance du mercredi 19 novembre 2014

sous la Présidence de Monsieur Cédric MILLIQUET

Préavis 22-2014 Création d'un Hôtel de ville
Assainissement et extension de la Villa romaine
Requalification des espaces publics
Elaboration d'un plan de quartier
Organisation d'un concours de projet d'architecture
Crédit demandé CHF 830'000.00

Le Conseil communal de Pully

vu le préavis municipal N° 22-2014 du 8 octobre 2014,
vu le rapport de la commission désignée à cet effet,
vu le préavis de la Commission des finances,

décide

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 830'000.00 destiné à lui permettre de procéder à l'élaboration d'un plan de quartier et à l'organisation d'un concours de projets d'architecture pour ;
 - la création d'un Hôtel de ville (rénovation de Prieuré 2a, reconstruction de Prieuré 2) ;
 - l'assainissement et l'extension de la Villa romaine ;
 - la requalification des espaces publics ;
 - étendre le périmètre de réflexion sur la Maison Pulliérane ;

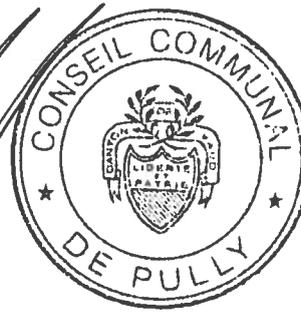
2. de prélever ce montant sur les disponibilités de la bourse communale ;
3. d'autoriser la Municipalité à amortir cette dépense par annuités égales sur 5 ans au maximum

Pour le Bureau du Conseil communal de Pully

Le président

La secrétaire


Cédric MLLIQUET




Jacqueline VALLOTTON

Pully, le 20 novembre 2014